



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 28 mars 2023 – 19h30

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie, sous la présidence d'Antoine Huynh, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 10

Absents : 4

Présents et représentés : Antoine Huynh, Clarence Appell, Frédéric Thomas, Carlos Coelho, Joseph Bracco, Brigitte Simon, Fabrice Mermin, Patrick Bastien, Sandra Fiorèse, Nathalie Jacquier, Peggy Viola (représentée par Frédéric Thomas), Cyril Durand (représenté par Clarence Appell).

Absents et excusés : Benjamin Bou Aziz, Jean-Christophe Eichenlaub.

Ordre du Jour :

- Vote des taux de fiscalité directe locale pour 2023
- Approbation du budget primitif 2023
- Versements de subventions aux associations pour 2023
- Questions et informations diverses

Aucune remarque concernant le dernier compte-rendu du conseil municipal du 27 février 2023 n'étant formulée, il est arrêté.

Clarence Appell est désignée secrétaire de séance.

Vote des taux de fiscalité directe locale 2023

La revalorisation de la valeur locative est de 7,1 % pour 2023. Les bases des taxes augmenteront donc de 7,1 %. Pour ne pas peser plus sur les dépenses des ménages, M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux et de les maintenir comme en 2022 :

	Taux
Taxe foncière bâtie	29.83 %
Taxe foncière non bâtie	104.00 %
Taxe d'habitation	9.70 %

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le maintien des taux de fiscalité directe locale pour 2023.

Approbation du budget primitif 2023

Fonctionnement

Dépenses

Charges à caractère général	403 543.00 €
-----------------------------	--------------

Charges de personnel	282 600.00 €
Autres charges de gestion courante (indemnités élus, contributions, subventions aux assoc, CCAS...)	76 600.00 €
Charges financières	4 885.00 €
Charges exceptionnelles	500.00 €
Atténuations de produits (FPIC, attribution de compensation)	72 165.00 €
Virement à la section d'investissement	243 982.00 €
Total	1 084 275.00 €

Recettes

Atténuation de charges	- €
Produits du service des domaines, ventes diverses	110 563.00 €
Impôts et taxes	521 468.00 €
Dotations, subventions et participations	176 661.00 €
Autres produits de gestion courante	22 885.00 €
Produits exceptionnels	- €
Résultat de fonctionnement reporté	252 698.00 €
Total	1 084 275.00 €

Investissement

Dépenses

Reversement Taxe d'aménagement	6 000.00 €
Emprunts	61 748.00 €
Dépenses d'équipement *	843 169.00 €
Total	910 917.00 €

Recettes

Subventions d'investissement	183 220.00 €
Emprunts	- €
Dotations, fonds divers et réserves	99 857.00 €
Virement de la section de fonctionnement	243 982.00 €
Excédent d'investissement reporté	383 858.00 €
Total	910 917.00 €

* Les principales dépenses d'investissement prévues pour 2023 sont les suivantes :

- Fin de l'aménagement du Nid : 289 433 €
- Fin de la rénovation de l'éclairage public de la commune : 42 867.60 €
- Rénovation de l'éclairage du stade de foot : 33 228 €
- Création d'un arrosage intégré au stade de foot : 28 580 €
- Achats et installations de cuves de récupération d'eaux pluviales : 12 000 €
- Etudes de faisabilité pour la rénovation énergétique de la mairie et de la salle polyvalente : 36 000 €
- Rénovation du local au rez-de-chaussé de l'ancienne poste : 50 000 €
- Rénovation de la salle du presbytère : 12 000 €
- Sécurisation du chemin du Cordelé : 60 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2023 tel que présenté ci-dessus.

Versements de subventions aux associations pour 2023

M. le Maire explique que la commune a reçu de nombreuses demande de subvention de la part d'associations aussi bien locales que nationales. Il est précisé que les associations communales ne bénéficient pas de subventions de la commune car d'autres avantages leur sont octroyés (gratuité des salles communales, photocopies...). Il est proposé d'allouer une subvention uniquement aux associations locales qui ont un lien direct avec la commune et qui sont les suivantes :

Nom de l'association	Objet de l'association	Adhérents	Somme demandée	Avis de la commune
ACAPIGA	Améliorer l'utilisation des bibliothèques d'école au Sénégal, placer la bibliothèque au cœur des apprentissages : financement de littérature africaine , favoriser l'accès aux moyens audiovisuels grâce à l'électrification du local, optimiser la gestion des prêts, favoriser les échanges entre le Sénégal et la Savoie	Plusieurs membres sont de la commune. Interventions au sein de l'école	300 €	<u>300 €</u>
Club Ecole de Ski Nordique du Revard	Donner accès au ski de fond en compétition ou en loisir au plus grand nombre	12 adhérents de la commune et 1 classe de l'école accueillie	500 €	<u>500 €</u>

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer pour l'année 2023 :

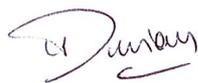
- Une subvention de 300 € à l'association ACAPIGA
- Une subvention de 500 € à l'association club école de ski nordique du Revard

Questions et informations diverses :

- Le square du Nid est terminé, l'inauguration aura lieu le samedi 1er avril à 11h. La pluie étant prévue, le verre de l'amitié sera servi à la salle des fêtes.
- M. Ginet s'est proposé pour redresser et protéger la sculpture en bois située sur le sentier aménagé par les enfants de l'école, les élus sont favorables à cette initiative.

Fin de séance : 20h

Le secrétaire de séance,



Le Maire,
Antoine HUYNH

